



Procès verbal

Commission des Règlements Restreinte

Réunion du :	01 SEPTEMBRE 2022
A :	Electronique
Présidence :	M. CORROYER Th.
Présents :	MM. CRETENET JP. FAIVRE VUILLIN D. GERALDES R. HOFF D. JOURNOT R. KHELIFI A. VIENOT A. VANOOTEGEM JP.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 27 ET 28/08/2022

NOEL CERNEUX 1 / BRETONVILLERS 1 – COUPE CREDIT MUTUEL
FORGES AUDINCOURT 1 / BAVILLIERS AS 2 – COUPE CREDIT MUTUEL
BEAUCOURT 1 / SOUS ROCHES VALENTIGNEY – COUPE CREDIT MUTUEL
GIRO LEPUIX 2 / VALDOIE SC 2 – COUPE CREDIT MUTUEL

. Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.
Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
R. JOURNOT**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.